

Les agents du fisc en grève

SOCIAL

Effectifs, télétravail, réorganisation territoriale... Les syndicats de la direction des Finances publiques brandissent 50 revendications

Isabelle Couet
✉ @icouet

La colère monte chez les agents de la Direction générale des finances publiques (DGFIP). Si les ministres de Bercy, Bruno Le Maire et Olivier Dussot, ont publiquement loué le travail et la capacité d'adaptation des équipes durant la crise, les syndicats pointent « l'exaspération » de celles-ci. Pour la première fois depuis 2019 et le plan de fermetures de trésoreries, l'intersyndicale de la DGFIP a appelé à la grève nationale. Selon le ministère, l'appel a été suivi par 15 % des agents, lundi 10 mai.

Pour l'occasion, les syndicats (Solidaires, CGT, FO, CFDT-CFTC) ont créé une plateforme avec cinquante revendications. Ils dénoncent une nouvelle « saignée » dans les effectifs, avec 1.871 postes supprimés en 2021, alors que 30.000 ont déjà disparu depuis 2008.

« Les effectifs de la DGFIP sont tombés sous le seuil symbolique des 100.000 », souligne Hélène Fauvel, secrétaire générale FO Finances publiques. « Nous voulons envoyer un signal car nous savons bien qu'avec la présidentielle va s'ouvrir le concours Lépine des suppressions de postes dans la fonction publique et que nous risquons d'être de nouveau dans la ligne de mire, plutôt que l'hôpi-

tal, la police, la justice, les enseignants ou l'Etat. » C'est un fait, le fisc, comme les autres administrations rattachées à Bercy, assume depuis des années le gros de l'effort en matière de suppression de postes de fonctionnaires. Pour faire face à la surcharge de travail liée au versement des aides d'urgence – la gestion du Fonds de solidarité a été confiée au fisc –, la Direction a toutefois annoncé plus de 200 embauches temporaires. Mais ces recrutements ne satisfont pas les syndicats, qui critiquent le recours trop grand aux contractuels et aux CDD.

Indemnité de télétravail

Ils demandent d'ailleurs l'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique « qui a, entre autres, réduit le champ de compétences des commissions administratives paritaires lié à la mobilité et aux promotions et permet le recrutement des contractuels sur des emplois pérennes ».

En matière de télétravail, l'intersyndicale s'oppose à la mise en place de « flex desk » (bureaux non attribués) et d'espace de « co-working » et réclame l'attribution d'une indemnité forfaitaire minimale de 50 euros par mois pour les télétravailleurs.

Outre la revalorisation « significative » du point d'indice réclamée au niveau de la Fonction publique, les syndicats de la DGFIP veulent que le régime indemnitaire soit amélioré et que la rémunération au mérite soit abandonnée.

Enfin, le chantier de « nouveaux réseaux de proximité », qui bouleverse l'organisation des Finances publiques sur le territoire, suscite toujours la colère. Les syndicats demandent d'arrêter son déploiement. ■